



Division de creances entre epoux divorces

Par **MONACHON**, le **08/02/2010** à **18:51**

Bonjour,
Suite à un divorce, les dettes contractées par le couple devaient être divisées par moitié. Les organismes concernés ont toujours refusé cette solution et actuellement, l'intégralité sont à ma charge. Mon ex-épouse et moi-même avons déposé un dossier de surendettement auprès de la BDF pour la totalité des sommes dues et o ce jour, ils se refusent à me communiquer ce qui a été versé et surtout, ce qu'il reste à verser. Comment puis-je procéder ?
Merci d'avane de votre réponse.